tômes et l'animal meurt aussi rapidement. La nécrose se propage de proche en proche et s'étend à une assez grande distance du point inoculé.

Réceptivité. — Le chien paraît assez résistant. 4 centimètres cubes de culture inoculés dans la veine saphène d'un chien de 6 kil. 700 n'ont pas déterminé de symptômes graves.

Le pigeon succombe à l'inoculation intra-musculaire avec des lésions de nécrose très étendues.

Il en est de même du cobaye.

En résumé, il existe chez le Lapin une maladie caractérisée par une mortification plus ou moins étendue du tissu musculaire. Elle est produite par la prolifération d'un bacille filamenteux, aérobie, dont l'inoculation reproduit les lésions musculaires. Il diffère du bacille de la nécrose de Bang et du Streptothrix cuniculi de Schmorl. Aussi, à cause de sa localisation primitive dans le tissu musculaire qui est son milieu de culture par excellence, je lui ai donné le nom de *Bacille myophage* et je propose de désigner la maladie qu'il provoque sous le nom de *Myosite nécrosante.*

Dosage comparatif de l'alcool dans le sang et dans le lait après ingestion dans l'estomac,

par M. Maurice Nicloux.

Dans mes dernières communications faites à la réunion des Naturalistes[1], j'ai démontré le passage de l'alcool de la mère au fœtus et de l'alcool dans le lait : c'est cette seconde partie que je complète aujourd'hui en donnant les quantités d'alcool contenues dans le sang et dans le lait au même instant, après ingestion d'alcool dans l'estomac.

La technique est la même que celle décrite précédemment. A l'animal en expérience (chienne ou brebis) on introduit dans l'estomac, au moyen d'une sonde œsophagienne, de l'alcool à 10 p. 100, et successivement d'heure en heure on fait au même instant des prises de sang et de lait.

On distille dans le vide à 50 degrés au moyen de l'appareil de M. Gréhant. L'alcool contenu dans le distillatum est alors dosé par mon procédé.

Je n'entrerai pas dans le protocole détaillé de toutes mes expériences, me contentant de renvoyer au mémoire complet actuellement sur le point de paraître[2].

[1] *Bulletin du Muséum d'histoire naturelle*, n° 8, p. 426 et 429. Année 1899.
[2] *L'Obstétrique*, mars 1900.

Voici les résultats. L'expérience I a déjà été publiée. Je lui ai néanmoins laissé une place dans le tableau.

NUMÉROS DES EXPÉRIENCES.	QUANTITÉ D'ALCOOL INGÉRÉ par kilogr. du poids de l'animal.	TEMPS COMPTÉ depuis la fin de l'ingestion.	ALCOOL ABSOLU POUR 100 CENT. CUBES DE LAIT.	ALCOOL ABSOLU POUR 100 CENT. CUBES DE SANG au même instant.
			cent. cubes.	cent. cubes.
I. (Chienne)	3	1h 00m	0.25	Non déterminé.
		1 50	0.24	*Idem.*
		7 50	0.11	*Idem.*
II. (Chienne).........	4	0 30	0.26	0.37
		1 00	0.36	0.46
		2 00	0.39	0.45
		3 00	0.30	0.45
		6 00	0.20	0.31
III. (Chienne)........	5	0 30	0.24	0.38
		1 30	0.33	0.48
		2 30	0.39	0.54
		3 30	0.37	0.54
		4 30	0.34	0.54
IV. (Brebis)..........	3	0 30	0.16	Non déterminé.
		1 00	0.19	0.21
		1 30	0.21	0.23
		2 30	0.21	0.23
		3 30	0.20	0.21
		4 30	0.18	0.19
		5 30	0.17	Non déterminé.
		6 30	0.15	Non déterminé.
		7 30	0.13	0.14
		23 00	Néant.	Non déterminé.

L'examen de ce tableau montre combien les teneurs en alcool du sang et du lait sont voisines : l'expérience IV sur la Brebis est, à ce point de vue, très intéressante.

L'expérience III présente des écarts plus grands ; mais il faut dire que la Chienne en expérience n'était pas en pleine lactation, elle n'avait pas encore mis bas.

Les quantités d'alcool contenues dans le lait sont faibles, voisines de

0,25 p. 100 d'alcool absolu, à l'état d'ivresse assez accentuée, n'allant pas jusqu'à la perte de l'intelligence (expérience I).

Nul doute cependant qu'on ne puisse ainsi expliquer certaines convulsions de nouveau-nés, tirant leur origine de l'alcoolisme des nourrices, comme le rapportent un certain nombre d'observations cliniques.

Remarques sur le dosage de l'alcool dans le sang et dans le lait, par M. Maurice Nicloux.

Je rappelle en quelques mots le mode opératoire.

Le liquide, sang ou lait, dans lequel on veut doser l'alcool est distillé dans le vide à 50 degrés, au moyen de la pompe à mercure, d'après les indications de M. le professeur Gréhant. Le distillatum, d'une limpidité absolue, renferme tout l'alcool. Celui-ci est alors dosé par mon procédé.

C'est à propos de ce dosage que je désire présenter quelques remarques.

Le principe en est le suivant :

Si, dans une solution très diluée d'alcool de teneur inférieure à 2 p. 1000, on verse du bichromate de potasse en solution étendue (19 gr. par litre) et de l'acide sulfurique, l'alcool est oxydé, le bichromate est réduit et passe à l'état de sulfate de sesquioxyde de chrome; cela proportionnellement à la quantité d'alcool contenu dans la solution. Si la quantité de bichromate est insuffisante ou, ce qui revient au même, si l'alcool est en excès, la teinte est vert-bleu, couleur du sulfate de sesquioxyde de chrome étendu. Si, au contraire, ce même bichromate est en très petit excès (une ou deux gouttes), la teinte passe au vert jaune, d'où la possibilité du dosage, grâce au virage du vert bleu au vert jaune.

Or, un grand nombre de substances volatiles organiques[1] étant suscep-

[1] C'est pourquoi, dans un autre ordre d'idées, nous avons examiné les liquides distillés provenant du sang, du lait, des urines et des tissus à l'état normal. Nous sommes arrivé aux résultats suivants :

	Substances réductrices, alcool ou autres, comptées en alcool.
Lait de femme...........................	Néant.
Lait de femme (autre échantillon)..	*Proportion inférieure à* 1/500,000
Lait de vache..........................	*Proportion :* 1/400,000
Lait de vache (autre échantillon)...........	*Proportion :* 1/70,000
Sang fœtal..............................	*Proportion :* 1/100,000
Urine humaine.........................	*Proportion :* 1/800,000
Urine humaine (autre échantillon).........	*Proportion :* 1/560,000
Foie de bœuf............................	*Proportion :* 1/150,000

On est loin des proportions considérables de cet alcool normal signalé par A. Bé-